

Plan annuel accessibilité 2023

L'article 47 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Cette loi rend obligatoire la publication d'un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

Plan annuel

Le plan annuel détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions dans le cadre du schéma pluriannuel. Il couvre l'ensemble du périmètre retenu dans le cadre de ce schéma.

Le présent document comporte un tableau récapitulatif des actions qui seront mises en œuvre en 2023.

Mise à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis.

Contact

Ce document est publié sous la responsabilité de la Direction des Offres d'Assurance et du Développement. Toute question doit être adressée par email à l'adresse suivante : mutex.accessibilite@mutex.fr

Opérations diverses

Type	Action	Détails
Délimitation du périmètre concerné	Recensement de l'existant et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Recensement et évaluation de l'ensemble des sites et applications concernées par la loi
Mise en conformité	Publication des documents en réponse aux obligations légales	<ul style="list-style-type: none"> Publication de la déclaration d'accessibilité, du schéma pluriannuel et du plan annuel sur tous les sites
Schéma pluriannuel	Elaboration	<ul style="list-style-type: none"> Validation et publication sur tous les sites Ajustement en cours d'année en fonction des réalisations
Plan annuel 2023	Elaboration	<ul style="list-style-type: none"> Validation et publication sur tous les sites Mise en œuvre des différentes actions de ce présent plan
Organisation	Recensement des entités et collaborateurs impactés	<ul style="list-style-type: none"> Identification de l'entité référente sur le sujet et des collaborateurs en charge du schéma pluriannuel et du plan annuel Recensement des autres entités et collaborateurs concernés Priorisation des actions identifiées dans ce présent plan
Organisation	Sensibilisation des collaborateurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation et diffusion d'un guide de bonnes pratiques aux collaborateurs concernés
Organisation	Mise en place	<ul style="list-style-type: none"> Création de l'adresse email dédiée
Audits	Auto-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation des supports et contenus numériques sur base d'une méthodologie construite en interne